

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-607 DU 29 OCTOBRE 2004

portant nomination des directeurs de certaines structures sous tutelle du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2001-293 du 08 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Sur proposition du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 septembre 2004 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, les personnes dont les noms suivent.

- Directeur général du fonds de Développement et de promotion Touristiques

: Monsieur Noël FONTON

- Directeur général de l'Agence de Développement et de promotion de la route des Pêches

: Monsieur Guy JOHNSON

- Directeur de la Promotion Artistique et Culturelle

: Monsieur Appollinaire DANONDE.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 octobre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Culture,
de l'Artisanat et du Tourisme,



Grégoire LAOUROU.-



Frédéric DOHOU .-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCAT 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3
FADESP-FDSP 2 INTERESSES 03 JO 1.-